

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget VOIRIE

L'an deux mille vingt cinq

Le 24 Mars

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Barbazan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA - Mme AUBAN - M. BERRE - M. CORTEGO - Mme STRADERE - Mme EXPOSITO - M. THOUVENOT - M. PLANAS - Mme MERIC - M. HERVAS - M. CHAPOT - M. COLLA - Mme GEVREY - M. Serge LARQUÉ - M. BORDERES - M. CASTEX - M. Alain LARQUÉ - M. CARCY - M. LAZARO - Mme CASTEX - M. SARRAUTE - M. SALVATICO - M. THEBE - Mme FAURE - M. RENAUD - M. BISTOLFI - M. GAMONI - Mme VIGNEAUX - M. DENCAUSSE - M. SAULNERON - M. DESERT-LACAY - Mme ECHEVARNE - M. MARY - Mme TOUZAN - Mme VIVOT - M. SEMENZATO - M. DEU - M. GHIONE - M. VERDIER - M. BOUCHE - M. SAVAZZI - M. DOUCET - M. BENVENITO - Mme OUSSET - Mme CARDAILLAC - M. CARDAILLAC - M. BARTHIÉ-FORTASSIN - Mme BARTHIÉ-FORTASSIN - Mme GERLAND - M. LOUSTAU - M. CALMEL - Mme BACHY - M. PEREZ - M. RIVIERE

Procurations :

M. Claude PUIGDELLOSAS a donné procuration à M. Didier BORDÈRES

M. Stéphane SANS a donné procuration à M. Daniel SARRAUTE

Mme Elisabeth NAIGEON a donné procuration à Mme Denise VIGNEAUX

Mme Martine WINTERSTEIN a donné procuration à Mme Michèle STRADÈRE

Mme Marie-Hélène TORRES a donné procuration à M. Alain LARQUÉ

Mme Mélody LARQUÉ a donné procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE

M. André SABADIE a donné procuration à M. Alain CORTEGO

Mme Joëlle FORTASSIN a donné procuration à M. Serge LARQUÉ

Mme Agnès DUBOIS a donné procuration à Mme Sylvie BACHY

Date de convocation : 21/03/2025

Monsieur SALVATICO Jean-Paul a été élu secrétaire.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Compte Administratif 2024 du Budget VOIRIE tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

BUDGET VOIRIE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	337 938.93 €.	501 096.02 €.
Investissement	542 140.58 €.	738 659.07 €.
TOTAL	880 079.51 €.	1 239 755.09 €.

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par la Trésorière, Comptable Public.
Après présentation du Compte Administratif 2024, Monsieur le Président sort et ne prend pas part au vote.

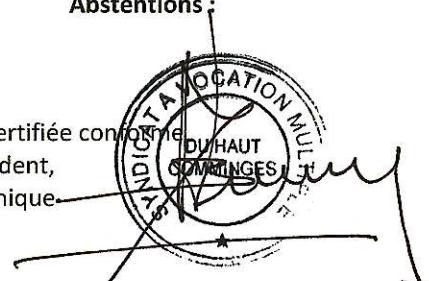
Sous la présidence de M. Dominique BERRE, Vice-Président du SIVOM, chargé des finances, les membres du Comité Syndical, invités à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif du Budget VOIRIE.

Vote : 61 Présents : 53 Pour : 61 Contre :

Abstentions :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Vice-Président,
BERRE Dominique



SIVOM DU HAUT-COMMINGES – 31210 GOURDAN-POLIGNAN

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET VOIRIE (BUDGET ANNEXE)

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le Président,
- Est le bilan financier du Budget VOIRIE. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 RESULTAT

a) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

Recettes de fonctionnement	501 096.02 €.
Dépenses de fonctionnement	259 955.92 €.
RESULTAT DE L'ANNEE 2024	241 140.10 €.

1.2 ANALYSE

Le service VOIRIE a fonctionné une partie de l'année 2024, avec une clôture de budget au 31/12/2024, avant reprise de compétence par la COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT-GARONNAISES.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT regroupent toutes les dépenses de **gestion courante nécessaires au fonctionnement du service VOIRIE**, notamment :

1) LES CHARGES A CARACTÈRE GENERAL (CHAPITRE 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives au fonctionnement du service VOIRIE (Achat de fourniture voirie, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement), les frais de formations, la maintenance informatique...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **102 640.47 €**.

2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Ces dépenses s'élèvent à **62 531.78 €** pour l'année 2024.

Elles étaient de 195 658.73 € pour l'année 2023.

Sur les conseils du Comptable Public, le personnel du Budget VOIRIE a été affecté au service COLLECTE TRAITEMENTS DES DECHETS. La somme de 62 531.78 € correspond à la refacturation des heures des agents, qui, affectés au service COLLECTE TRAITEMENTS DES DECHETS ont effectués des heures pour le service VOIRIE.

3) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre regroupe les intérêts moratoires, la refacturation du carburant (émis par le budget GARAGE), la refacturation des frais généraux (émis par le budget GENERAL à hauteur de 28 %).

Ces charges s'élèvent à **44 096.44 €**.

4) LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **4 252.23 €**.

5) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Elles concernent exclusivement les régularisations de titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de **15 690 €**.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges,
- Les dotations du Conseil Départemental et les participations d'autres collectivités,
- Les produits des services

1) LES ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Pas de remboursement de versements d'indemnités journalières pour les agents en arrêts maladie puisque les agents ont été affectés au service COLLECTE TRAITEMENTS DES DECHETS au 01/01/2024.

2) LES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE DIRECTE (CHAPITRE 70)

Les recettes proviennent des travaux effectués par le service VOIRIE pour les services du SIVOM (principalement pour le service COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS), **59 695.92 €** en 2024.

3) DOTATIONS & PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

Le chapitre 74 regroupe la participation de la CCPHG et la rectification des annuités d'emprunt. Les recettes se sont élevées à **232 513.39 €** en 2024.

4) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Ce chapitre prend en compte les travaux des communes hors POOL ROUTIER et des travaux chez les particuliers. Recettes totales pour 2024 : **17 610.69 €.**

5) LES PRODUITS SPECIFIQUES (CHAPITRE 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **6 175.68 €.**

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 RESULTAT

a) RESULTATS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

Recettes d'investissement	399 109.74 €.
Dépenses de fonctionnement	542 140.58 €.
RESULTAT DE L'ANNEE 2024	- 143 030.84 €.

2.2 ANALYSE

En raison de la reprise de compétence de la voirie par la COMMUNAUTE DE COMMUNE HAUT-GARONNAISES, des opérations de régularisations ont été enregistré en section d'investissement dépenses et recettes.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

En 2024, les dépenses en travaux facturés par les entreprises spécialisés pour les communes se sont élevées à 124 649.65 €.

Le montant des emprunts s'élève à **35 08.58 €.** Les intérêts des emprunts sont enregistrés au compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) pour un montant de **4 252.23 €.** (déduction des ICNE faite)

Désignation de l'emprunt	Amortissement	Intérêts dus	Montant de l'échéance
Voirie urbanisation MARTRES DE RIVIERE	4 367.08 €.	1 174.63 €.	5 541.71 €.
Pool-Routier	5 283.06 €.	387.22 €.	5 670.28 €.
Travaux voirie 2017	2 509.84 €.	304.64 €.	2 814.48 €.
Travaux voirie 2016	2 509.84 €.	304.64 €.	2 814.48 €.
Pool-Routier 2011-2012	5 302.00 €.	1 191.85 €	6 493.85 €.
Pool-Routier 2013	2 346.05 €.	447.05 €.	2 793.10 €.
Pool-Routier 2014	2 346.05 €.	447.05 €.	2 793.10 €.
Travaux d'édilité BAGIRY	1 939.69 €.	66.51 €.	2 006.20 €.
Pool-Routier 2015	2 648.05 €.	201.46 €.	2 849.51 €.
Remembrement communes	5 834.92 €.	1 203.57 €.	7 038.49 €.
TOTAL	35 086.58 €.	5 728.54 €	40 815.12 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

En 2024, les recettes réelles s'élèvent à **317 536.18 €.**, elles comprennent :

- Des subventions reçues : **239 707.15 €.**
- Du F.C.T.V.A. : **884.83 €.**
- D'autres fonds d'investissement (CD 31) : **1 559.94 €.**
- Des opérations de régularisations (Urbanisation & Amendes de police) : **75 384.26 €.**

Les recettes d'ordre s'élèvent à **81 573.56 €.**, composées :

- par des écritures comptables (amortissements) pour un montant de **30 745.00 €.**
- Des régularisations du FCTVA des opérations sous mandat, régularisations de subventions,... pour un montant de **50 828.56 €.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
011	Charges à caractère général	138 300,00	102 640,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 000,00	62 531,78
65	Autres Charges de gestion courante	75 000,00	44 096,44
66	Charges Financières	7 300,00	4 252,23
67	Charges Exceptionnelles	16 200,00	15 690,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 850,00	30 745,00
023	Virement à la section d'investissement	66 100,00	
002	Déficit reporté	77 983,01	77 983,01
TOTAL		521 733,01	337 938,93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
013	Atténuations de charges	-	-
70	Produits des services	8 500,00	59 695,92
74	Dotations et participations	258 730,00	232 513,39
75	Autres produits de gestion courante	52 805,01	17 610,69
76	Produits Financiers	-	-
77	Produits Spécifiques	6 200,00	6 175,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 498,00	185 100,34
002	Solde reporté		
TOTAL		521 733,01	501 096,02

Résultat de l'exercice 2024 - EXCÉDENT ou DÉFICIT

241 140,10

Résultat de la clôture 2024 - EXCÉDENT ou DÉFICIT

163 157,09

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	415 258,37	124 649,65
13	Subventions d'investissements	156 100,00	79 614,82
16	Emprunts et dettes assimilées	35 100,00	35 086,58
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	264 537,00	66 860,63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 498,00	185 100,34
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	50 828,56
001	Résultat reporté	-	-
TOTAL		1 216 493,37	542 140,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
13	Subventions d'investissements	187 772,04	239 707,15
21	Immobilisations corporelles	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	885,00	2 444,77
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	351 337,00	75 384,26
021	Virement de la section de fonctionnement	66 100,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 850,00	30 745,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	50 828,56
001	Résultat reporté	339 549,33	339 549,33
TOTAL		1 216 493,37	738 659,07

Résultat de l'exercice 2024 - EXCÉDENT ou DÉFICIT

143 030,84

Résultat de la clôture 2024 - EXCÉDENT ou DÉFICIT

196 518,49